

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 01**

**Nombre de membres**

En exercice 10  
Présents 08  
Votants 08  
Absents 02  
Exclus 0  
Procuration 0

**Date de la  
convocation**

26 février 2026

**Date de l'affichage**

26 février 2026

**DE LA COMMUNE DE CRAS**

Séance du onze mars,

L'an deux mil vingt-six, à **19 heures 30.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire

**Etaient présents :** DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte – BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence – MICHEL Stéphane

**Etaient représentés :**

**Absent(s) :** BOSSAN Sébastien - SOEHNLEN Olivier

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) :** DELACOUR Jean-Marie

**OBJET :**

**APPROBATION  
DU  
COMPTE FINANCIER  
UNIQUE**

**2025**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est présenté par Guido MARTOIA, Adjoint au Maire, s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement et la section d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement :

Budgétisé : 623 450,84 € ;

Dépenses 292 763,68 € ; Recettes : 371 249,59 € ;

Investissement :

Budgétisé : 970 840,48 €

Dépenses : 473 824,38 € ; Recettes : 574 524,25 € ;

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé :

APPROUVE le compte financier unique du budget de la Commune de Cras pour l'année 2025.

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
après le  
Dépôt en Préfecture  
de Grenoble  
le  
Et publication  
ou  
notification du

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

A Cras, le 11 mars 2026,

La/le secrétaire de séance

Guido MARTOIA  
Adjoint au Maire

